

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, N. 6, Rue Lamontagne, Basse-Ville.

LE BRASERO.

(SUITE ET FIN.)

Comme il était encore dans cette attitude, arroyant le plancher de ses larmes, un message de la reine fut introduit en sa présence et lui dit :

« Comte, votre fils a sauvé la reine de la mort, et il appartient à la reine de le sauver à son tour. S. M. me charge de vous dire qu'elle n'épargnera rien pour qu'il en soit ainsi, et qu'elle sauvera don Fernand du sort qui le menace, ou qu'elle mourra elle-même. »

La reine tint parole, car peu de temps après, le 30 jour d'octobre de l'année 1611, elle s'éteignit subitement de la fleur de son âge et dans tout l'éclat de sa beauté. Don Fernand de Penacerrada l'avait précédée dans la tombe. Il était mort lui aussi, comme son aïné, de la main du bourreau, lui le dernier rejeton de la maison de Penacerrada. Sire, vous auriez pu le sauver, mais vous ne l'avez pas voulu; vous avez refusé la grâce du coupable, bien que la reine elle-même l'ait implorée à deux genoux, et ce fut bien fait à vous, sire, car vous avez encore en cette occasion donné à nos sujets un grand exemple de respect pour les lois de l'équité, qui sont les lois du royaume. V. M. s'est souvenue que, coupable d'avoir pleuré sur le sort d'une des victimes dans un auto-da-fé, elle n'avait pas craint de livrer son propre sang au grand-inquisiteur, pour que ce sang fût lui, expiation de ces larmes sacrées, brûlé par la main du bourreau; vous avez pensé qu'il convenait de poursuivre jusqu'au bout une tâche si noblement commencée, en demeurant fidèle aux coutumes de vos pères, dont l'observance vous est confiée. Sire, c'est là un grand enseignement pour vos successeurs, et je regrette que le plus proche de tous, Mgr le prince des Asturies, ne soit pas ici pour recueillir mes paroles et apprendre ainsi dès à présent à mettre à profit les hautes leçons que vous léguez aux âges à venir.

— Mon révérend, s'écria l'infante, vous ne nous avez pas dit ce que devient le vieux comte de Penacerrada, le père infortuné de ces deux jeunes gens dont vous venez de nous conter le sort tragique.

— Vous plaidez le comte, répondit le moine d'un ton sévère; Allez, vous avez tort. Ce vieillard avait pensé qu'il suffit d'instruire ses enfants à marcher constamment dans les voies de l'honneur, de la piété, de la vertu, et que s'ils avaient, après cela, chasser le diable et le sanglier, monter un cheval fougueux, manier une lourde épée, ils posséderaient toute la science nécessaire à un noble castillan; mais cela ne suffit point, n'est-ce pas, sire? Il faut qu'un noble castillan connaisse aussi l'équité, que crode sévère qui maintient chacun dans la stricte loi du droit et du devoir et qui garantit aux personnes royales le respect qui leur est dû en toute circonstance de leur vie. Le comte de Penacerrada fut, ainsi que vous l'avez vu, puni par où il avait péché. Comme Rachel, il ne voulait point se consoler parce que ses enfants n'étaient pas, et ayant congédié tous ses serviteurs, il s'enferma seul dans son château et s'y laissa mourir de douleur. Voilà pourquoi il y a dans les montagnes de Guadarama un vieux manoir inhabité et tombant en ruine; à Dieu prenne en sa pitié les âmes des anciens hôtes de ce manoir, l'âme du comte de Penacerrada et les âmes de don Sancho et de don Fernand ses fils!

— Amen! dirent les assistants.

— Amen! répondit aussi Philippe III d'une voix sourde.

Fra Ambrosio se tut et il y eut un morne silence dans l'assemblée. Tous les regards étaient fixés sur le roi, qui s'agitait sur son fauteuil comme s'il eût voulu parler, mais auquel sa langue glacée et ses lèvres tremblantes semblaient refuser tout office. Le roi baissait sensiblement et les rideaux de damas ne laissaient plus pénétrer dans la chambre qu'une lueur blafarde et qui se mariait d'une façon bizarre aux reflets rougeâtre du brasero. A cette double clarté tous ces grands d'Espagne avec leurs vêtements noirs et sévères et leurs longues figures compassées, ce vieux moine au visage austère et fêtré, tous en quelque sorte accablés autour du fauteuil du roi, semblaient un concubinage de spectres enroulant un moribond.

Tout à coup la cloche de la chapelle sonna.

— Voici l'heure de l'Angelus, dit fra Ambrosio. L'étiquette veut qu'à cette heure toutes les personnes qui se trouvent dans la chambre du roi se retirent à l'exception de celles qui sont revêtues d'un caractère ecclésiastique, afin que le roi fasse sa prière.

Le grand maître donna le signal en se levant le premier de sa chaise de velours ras, et tous les assistants l'imitèrent et sortirent en silence de la chambre. L'infante Elizabeth fut la seule qui, avant de se retirer, s'approcha du roi et lui baisa la main. Il lui sembla que cette main avait cherché la sienne, comme pour la retenir. Quand tout le monde fut sorti, un des bas officiers du palais alluma sur le prie-dieu du roi un candelabre d'argent chargé de bougies, puis se retira, et la porte de la chambre s'étant refermée, fra Ambrosio, l'humble moine hiéronymite, se trouva seul avec le prie-dieu du roi et les Espagnes et des Indes.

— Sire, dit respectueusement fra Ambrosio en tirant son missel de sa ceinture, s'il plaît à V. M. de se mettre à genoux devant son prie-dieu, je vais réciter à haute voix les prières.

— Mon révérend, répondit Philippe III en se soulevant péniblement sur son fauteuil, prétez-moi votre aide pour m'acquiescer de ce pieux devoir, car je sens que je suis bien faible.

— Sire, c'est un grand honneur que fait V. M. à un pauvre moine hiéronymite, mais... il peut. Lorsque le roi Philippe II, votre père de glorieuse mémoire, sentant sa fin prochaine, s'en vint habiter, dans notre bienheureux monastère de Saint-Laurent de l'Escorial, la chambre qu'on appelle depuis lors la chambre de l'agonie royale, il y avait toujours près de son fauteuil ou à son chevet un de nos frères hiéronymites pour le soutenir dans l'accomplissement de ses dévotions.

— Mais moi, s'écria le roi en s'arrêtant brusquement dans sa marche pénible vers le prie-dieu, mais moi, mon révérend, je ne suis pas comme mon père, je n'ai que quarante-trois ans, on est jeune encore à cet âge, et si la main de Dieu s'est opposée sur moi et m'a fait malade cet hiver, je suis beaucoup mieux maintenant; mes médecins m'ont dit que j'étais en pleine convalescence. Voilà le printemps qui vient; le printemps c'est la santé, c'est la vie. Les jardins d'Aranjuez sont déjà en fleur, m'a-t-on dit, les jardins d'Aranjuez m'attendent. Pensez-vous, mon révérend, que si tel était mon bon plaisir, je pourrais partir demain même pour cette résidence?

— Sire, votre majesté est toute-puissante et ne répond de ses actes qu'à Dieu, mais le palais d'Aranjuez est peut-être bien loin de Madrid; ce voyage fatiguerait votre majesté. Le palais de l'Escorial est plus proche, et il y a aussi de beaux jardins à l'Escorial.

— L'Escorial! l'Escorial! s'écria le roi avec une terreur instinctive, il n'y a que des tombes.

— L'heure se passe, dit froidement le moine, l'Angelus est sonné depuis long temps. Majesté, vous plaidez de vous agenouiller? Nous voici devant le prie-dieu.

— Mon révérend, soutenez-moi.



ETIENNE PARENT, } PROPRIETAIRES, } Avocat, N. 3, Rue La Porte, Québec.
JEAN BAPTISTE FRÉCHETTE, } Imprimeur, N. 6, Rue Lamontagne, Basse Ville, Québec.

NOS INSTITUTIONS NOTRE LANGUE ET NOS LOIX!

Le roi, aidé de fra Ambrosio, s'étant agenouillé, non sans peine, sur son carreau de velours, le moine lui demanda quelle prière il devait réciter.

— Vous avez votre missel, mon révérend, répondit Philippe III, ouvrez-le au hasard. Toutes les prières sont agréables à Dieu, me disait hier encore mon confesseur.

— C'est un psaume, s'écria fra Ambrosio en ouvrant son missel. Je vais réciter le premier verset et vous le répéterez, sire.

Alors, et d'une voix solennelle, le moine entonna le premier verset du psaume 50 :

Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.

Le roi leva vers le moine un regard étonné, puis il répéta les paroles sacrées avec un léger étonnement dans la voix. Le moine passa immédiatement au verset suivant, qu'il accentua avec plus de force encore :

Et secundum multitudinem miserationum tuarum, dele iniquitatem meam.

— Mais, dit le roi en l'interrompant, ce psaume est un des sept psaumes de la pénitence qu'on a coutume de réciter au lit de mort des agonisants.

— Sire, répondit fra Ambrosio, je me suis conformé à l'ordre que j'ai reçu de V. M. J'ai ouvert mon missel au hasard. Si j'ai failli dans cette circonstance, je vous supplie humblement de m'excuser, en considérant que les moines de notre ordre ne sont point habitués à l'honneur de se trouver face à face avec les rois vivants, mais seulement avec les rois morts.

— C'est bien, reprit Philippe III assez sèchement, nous en resterons là pour le moment. Mes jambes ne sont point encore assez fortes pour demeurer plus longtemps dans cette attitude; aidez-moi à me relever et me conduisez à mon fauteuil.

Il y eut un silence de quelques instants. Tout en regagnant son siège, le roi ne pouvait s'empêcher de jeter sur le vieillard qui lui prêtait ainsi l'appui de son bras et de son corps des regards sur la première fois soupçonneux, moitié craintifs, et il cherchait évidemment dans les traits de ce moine que quelque souvenir éloigné, qu'une idée fugitive qu'il ne pouvait ressaisir.

Lorsqu'il fut assis, fra Ambrosio s'inclina devant lui avec toutes les marques de l'humilité la plus profonde et se disposa à sortir.

— Arrêtez! s'écria vivement Philippe III, où allez-vous?

— Majesté, permettez que je me retire de votre présence, répondit respectueusement le moine; aussi bien, j'ai cru m'apercevoir que j'avais eu le malheur de vous déplaire.

— Restez! Y a-t-il long-temps que vous êtes au monastère de Saint-Laurent-de-l'Escorial?

— Oh oui, sire, bien long-temps!

— Est-ce que vous avez connu jadis le comte de Penacerrada? Vous étiez son ami, son parent peut-être?

— Sire, le comte de Penacerrada était un ennemi du roi, un contempteur audacieux des lois de l'équité. Dieu me préserve de tout contact avec les ennemis du roi, avec ceux qui violent l'équité!

Philippe III passa sa main sur son front ainsi qu'un homme qui, en proie à un rêve pénible, se réveille tout à coup et s'aperçoit que ce n'est qu'un rêve.

— Mon révérend, reprit-il soudainement et presque avec timidité, pensez-vous qu'il me soit demandé compte devant le souverain juge du sang de ces deux jeunes gens?

— Sire, c'est là une question qu'il n'appartient qu'au révérend père Altaga, votre confesseur, de résoudre.

— Je le demanderai au père Altaga, dit le roi; puis, quelques instants après il ajouta, à M. Dieu, voilà un fait qui me surprend; il faut que cette simple promenade jusqu'à mon prie-dieu m'aît fatigué, car tout à l'heure encore j'étais glacé par le froid, et il me semble maintenant que je brûle. Voyez donc comme le brasero s'enflamme dans le brasero! Ne trouvez-vous pas, mon révérend, qu'il commence à faire bien chaud dans cette chambre?

— Sire, je suis vieux, répondit le moine; à mon âge, le sang est déjà presque glacé dans les veines. Je n'éprouve pas ce que vous dites.

— C'est étrange! murmura le roi, dont la tête sembla s'affaiblir peu à peu comme s'il éprouvait cet engourdissement qui précède le sommeil.

Pendant ce temps-là, on voyait la carbonille rougir dans le vase de cuivre où elle était contenue, et qui se métamorphosait en une sorte de fournaise ardente. Sous la puissance attractive de ce foyer incandescent, l'air se raréfiait et déjà les bougies allumées dans le candelabre d'argent placé sur le prie-dieu du roi n'avaient plus qu'une lueur terne et immobile. Cependant, à l'extérieur, la lune venait de se lever à l'horizon des jardins de B en Retiro, et à travers les vitres de la fenêtre on apercevait distinctement la statue équestre de Charles-Quint revêtu de son armure de combat et qui semblait contempler d'un œil morne l'agonie de son petit-fils. N'y avait-il pas en ce moment quelque chose de symbolique dans l'aspect de ces deux royaumes, l'une de bronze et de fer, l'autre de chair et d'os, l'une debout et fière sur laquelle les rayons de l'aube des nuits projetaient comme un reflet affaibli du soleil de Pavie et de Cérizelles, l'autre couchée et palpitante sous la chaleur artificielle de son soleil à elle... le brasero!

Tout à coup le roi sembla s'éveiller en sursaut et essayant de grosses gouttes de sueur qui coulaient de son front il balbutia d'une voix à peine perceptible :

— Faites enlever le brasero!

— Sire, dit le moine, je vais prévenir l'officier préposé à cet emploi.

— Faites vite! reprit le roi.

Fra Ambrosio sortit et rentra au bout d'une demi-minute. Le roi était excessivement pâle et semblait respirer avec peine.

— Sire, dit-il, l'officier était absent, mais on est allé le chercher, il va venir.

Le roi ne répondit pas, mais un instant après il s'écria :

— Je me sens près de défaillir; mon révérend, en trouvez-vous pourpoint.

— Majesté, dit le moine, le snis indigne d'un tel honneur. L'équité ne permet pas à un pauvre frère hiéronymite de toucher aux vêtements de son roi. Ce soin regarde Mgr le duc de Meima Celi, grand-sommeilier de corps.

— Mon Dieu, c'est vrai, mais j'étouffe. De l'air de l'air! Mon révérend, ouvrez cette fenêtre.

— Sire, je ne le puis, je n'ai point qualité pour cela. Il est interdit à tout autre qu'au grand maître d'hôtel ou au mantero-mayor d'ouvrir les fenêtres de la chambre du roi, en présence du roi.

En parlant ainsi, fra Ambrosio lui-même avait la respiration entrecoupée et ses yeux étaient hagards.

Le roi fit un effort et se souleva convulsivement sur son fauteuil, mais il retomba aussitôt.

— Oh! s'écria-t-il d'une voix inarticulée, c'est un supplice horrible. Moine, moine, ne vous-tu pas que je vais mourir si je n'ai de l'air, si l'on n'enlève ce brasero, ce brasero qui m'étouffe, ce brasero qui me tue!

Alors, fra Ambrosio, se penchant à l'oreille de Philippe III, lui dit d'une voix qui glaça de terreur le royal moribond, et ajouta à la torture physique une torture morale peut-être plus horrible encore :

— Rappelez-vous, sire, que don Sancho de Penacerrada est mort de la main du bourreau parce que le président du conseil de la chambre de Castille n'était point là pour présenter la plume au roi. Rappelez-vous que don Fernand de Penacerrada est mort aussi de la main du bourreau pour avoir osé toucher à la reine quand il s'agissait de sauver la reine.

— Penacerrada! Pe accerrada! s'écria le roi, dont la barbe et les cheveux se hérissèrent d'horreur, toujours Penacerrada!

Et il regarda le moine, qui se tenait immobile près de son fauteuil, la tête à moitié cachée sous les plis de son capuce et dans l'attitude de la méditation et du recueillement.

— Par pitié, ajoutez-il, moine, n'attends pas que l'officier soit venu et enlève lui-même ce brasero. Je te donne ma parole royale que tu ne seras point poursuivi pour ce manquement à l'équité. Moine, je serai plus encore, tu obtiendras le premier bénéfice vacant qui sera à ta convenance... Mon révérend, parlez, répondez-moi, que voulez-vous de plus? Oh! grâce! grâce! mon Dieu!

Mais fra Ambrosio, toujours impassible :

— Il ne fut point fait grâce à don Sancho de Penacerrada, ni à lui, ni à son frère don Fernand.

A cet instant Philippe III poussa un dernier cri, un cri de douleur et de désespoir.

— Ah! moine, s'écria-t-il, je te reconnais maintenant! tu es le vieux Penacerrada.

Et il tomba sans connaissance sur l'un des bras de son fauteuil.

A cet instant, la porte de la chambre royale s'ouvrit et l'officier préposé à l'entretien du brasero parut accompagné du médecin du roi.

— Vous arrivez à propos, messieurs, dit le moine. S. M. vient de tomber en défaillance et elle n'a pu supporter la chaleur de ce brasero.

Le brasero fut enlevé, et le médecin, s'élançant auprès du roi, le contempla pendant quelques instants avec toutes les marques de la plus vive inquiétude. Pendant qu'il se livrait à un examen dont le résultat était attendu par fra Ambrosio avec un calme extraordinaire, la porte de la chambre s'ouvrit de nouveau et un officier du palais paraissant sur le seuil s'écria :

— Monseigneur le prince des Asturies demande s'il peut entrer dans la chambre royale pour rendre ses devoirs à S. M.

Fra Ambrosio jeta un coup d'œil sur le médecin; puis, se tournant vers l'officier :

— Monsieur, lui dit-il, il n'y a plus de prince des Asturies. Annoncez S. M. Philippe IV, roi des Espagnes et des Indes. L'équité veut qu'avant de commencer son règne le nouveau roi vienne, le premier de tous faire visite au roi défunt.

ALEXANDRE DE LAVERGNE.

SOCIÉTÉ DE BOULANGERIE DE QUEBEC.

Une Assemblée Générale des Actionnaires de cette Société, tenue Lundi, 1er courant, il a été constaté qu'un nombre d'Actions dans le Fonds restent à prendre; en conséquence il a été convenu que le livre de souscription restera ouvert à la Librairie de MM. T. CARÉ & Co. jusqu'au PREMIER JOUR DE JUILLET prochain, pour l'avantage de ceux qui désirent prendre des actions dans la Société, auquel jour le dit livre sera définitivement clos. Québec, 1er Juin 1840.

ON A BESOIN D'UN JARDINIER. S'adresser à LOUIS PANET, 1er Juin 1840. No. 3, rue St. Louis.

ANNONCES NOUVELLES.

Encre à plumes d'acier.—Fréchette & Cie. Schall perdu.

Avis de Banqueroute.—W. O. Kendall.

Fournitures pour la Police.—T. A. Young.

Bois de Campêche et Gaiac.—Chs. Stuart.

Exercices Acrobatiques.—Frères Ravel.

Assemblée des Notaires.

Soirée Musicale par des Amateurs.

ENCANS.

Meubles de Ménages.—A. B. Sirois.

Vente de livres remis.—G. D. Balzaretto.

Marchandises sèches.—P. Sheppard.

Peintures, Vitres, Vins, &c.—W. B. Meyer.

QUEBEC:

MERCREDI, 24 JUIN, 1840.

Voilà le Herald qui crie haro sur les frères des Ecoles Chrétiennes, qui construisent une maison d'école dans le Faubourg St. Laurent de Montréal, et il appelle le Gouvernement à exercer une stricte surveillance à l'égard de l'éducation. Il n'y a pas même jusqu'au Séminaire de Montréal qui ne soit l'objet des soupçons malveillants du Herald, qui, de ce que Montréal a été le quartier général « des deux rébellions récentes », comme il dit, conclut « qu'il faut qu'il y ait eu quelque chose de défectueux dans l'instruction donnée et dans le collège et dans le séminaire. »

Le Herald en dénonçant les frères des Ecoles Chrétiennes, prétend-il appeler la proscription du Gouvernement contre ces précieux instituteurs de la jeunesse, et les empêcher d'exercer leur œuvre méritoire dans le pays? Certes, s'il faut un pendant à l'ordonnance pour la « protection » des sauvages, M. Thomson ne saurait mieux faire que de passer une petite ordonnance pour l'autoriser à chasser du pays tous les instituteurs qui ne seront pas de pur sang Breton.

Les frères des Ecoles Chrétiennes qui sont le but principal des attaques du Herald font un bien incalculable en France dans l'éducation du peuple, et bien loin d'appeler sur eux l'animadversion des autorités, de vrais amis de l'éducation demanderaient au Gouvernement à les encourager. Nous avons vu un rapport général fait au Gouvernement Français sur l'état de l'éducation en France, dans lequel on fait les plus grands éloges des écoles des frères, et montrant que leurs succès l'emportent presque partout sur ceux de toutes les autres écoles. Les frères des Ecoles Chrétiennes font en entrant dans leur ordre une espèce de vœu de célibat, de sorte, qu'ils n'ont pas à s'occuper de leur établissement avec une famille et se contentent de fort peu: la vie et un entretien décent, voilà tout ce qu'il leur faut. Leur récompense, ils l'attendent dans un autre monde. De pareils hommes sont précieux partout, mais principalement dans un jeune pays comme le nôtre, où l'on ne peut assurer aux maîtres qu'une bien modique pitance.

Le Mercury fait à l'idée de laisser à la législation à venir la législation sur la judicature, l'objection qu'une telle mesure ne devant s'appliquer qu'au Bas-Canada, et ne pouvant être d'aucun intérêt pour la moitié de l'Assemblée unie, « il est beaucoup mieux qu'elle soit réglée par ceux qui doivent vivre sous l'opération de la loi qu'ils font, et qui sont fortement intéressés à la rendre agréable au peuple et efficace dans son opération. »

Cet argument aurait quelque valeur si la loi en question était vraiment « réglée par ceux qui doivent vivre sous son opération », c'est-à-dire la population du Bas-Canada; mais le conseil spécial n'est pas la population du Bas-Canada, ni ne la représente.

Mais, dit le Mercury, « elle a été pendant des mois devant le public, elle a été communiquée aux juges, qui ont été invités à exprimer leur opinion sur icelle; le barreau aussi a exposé ses vues; elle a donc été virtuellement soumise à une commission, etc. »

Fort bien, mais les juges et le barreau ne sont pas ceux qui doivent vivre sous l'opération de cette loi, et en outre l'on a pas eu égard aux opinions et aux vues des juges et du barreau; de plus le nouveau plan de judicature n'a été soumis qu'en partie au public, aux juges et au barreau. Toute la partie qui regarde le bas civil n'a pas été rendue publique avant ces jours derniers; et jusqu'à ces jours derniers encore on ignorait la criante injustice qui va être faite à l'ancien district des Trois-Rivières. C'est assurément une manière toute nouvelle de faire passer une loi par ceux qui doivent vivre sous son opération, que de ne faire connaître d'abord qu'une partie de cette loi, de ne prendre l'avis de quelques individus ou classes d'hommes, et encore de n'avoir aucun égard à l'avis tout insuffisant de ces derniers.

Le Mercury cependant n'a pas eu l'honneur de la découverte; il n'a fait que suivre l'exemple du maître. M. Thomson n'avait-il pas écrit en Angleterre que le conseil spécial représentait bien les sentiments et intérêts du pays, ce qui n'a pas empêché cependant M. Thomson de remplir ce corps d'officiers publics dépendants de l'exécutif, pour pouvoir au besoin disposer de suivre l'avis de ce conseil. L'annulation du Mercury se trouve là tout entière.

Le Mercury revient encore au sujet de l'émigration constante et nombreuse qui a lieu des Canadas aux Etats-Unis, et qu'il n'a plus le courage de nier, et il se rabat sur « les contes trompeurs sur la fertilité et la salubrité de l'Ouest, » et sur les « rusés spéculateurs en terres et leurs agents. » Dans ce cas il faut que les conteurs et spéculateurs des Canadas et les agents des émigrés si bien payés soient tous de bien pauvres sires pour se laisser battre de cette manière avec tous les avantages qu'ils ont de leur côté. Nous laissons le Mercury avec ses contes et ses visions sur les spéculateurs américains, espérant que le gouvernement s'expliquera d'une autre manière l'émigration aux Etats-Unis.

La caisse publique a contribué ci-devant au soutien de collèges anglais et français, mais c'a été lorsque ceux pour qui ils étaient destinés avaient fait des efforts qui prouvaient le besoin de pareils établissements. On a suivi la même marche quant aux écoles primaires. Mais l'union va tirer cette source de bienfaisance, en absorbant au delà des revenus publics pour les dépenses indispensables du gouvernement.

On lit dans le Mercury d'hier : « Nous apprenons que Joseph Bouchette, fils, écuyer, député arpenteur général, a reçu ordre de se rendre à Montréal sous le plus court délai possible, et d'emporter avec lui tous les documents qui se trouvent dans le bureau de l'arpenteur général, se rapportant aux divisions précédentes du Bas-Canada en districts et comtés. »

Aussi ce qui suit : « EMPRUNT DU CANAL DE CHAMBLY : Nous apprenons que M. Franchère, un des commissaires du canal de Chamby, est arrivé à Québec, avec les déclarations de l'emprunt de \$15,000 dernièrement effectué pour la complétion du canal. »

Demain sera ouvert au bureau de la poste de cette ville un sac à lettres pour être envoyé par le Great Western.

Le départ de Son Excellence de Montréal pour Québec qui devait avoir lieu aujourd'hui, a été remis par la rumeur publique à vendredi prochain.

On s'occupe beaucoup des élections prochaines dans le Haut-Canada. M. Harrison, secrétaire civil du lieutenant gouverneur, a offert ses services aux élections d'Hamilton, comme candidat du gouvernement, et il s'est tenu à Hamilton une assemblée où les divers candidats se sont expliqués en présence des électeurs. M. Harrison a beaucoup parlé de responsabilité, mais sans être plus explicite que lord John Russell dans sa dépêche, sur l'interprétation de laquelle on ne s'est pas encore entendu ou voulu s'entendre. On dit vouloir gouverner avec la majorité de l'Assemblée, mais on ne dit pas comment cela pourra se faire, si l'on n'admet pas la pratique anglaise d'un changement dans le personnel de l'administration, lorsque la politique de cette dernière ne cadrera plus avec les vues de la majorité de la représentation. Néanmoins les réformistes du Haut-Canada paraissent en général disposés à essayer du système inexpérimenté de lord John Russell, et M. Thomas, candidat réformiste à Hamilton, a déclaré s'unir à M. Harrison et vouloir voyager de conserve avec lui à la prochaine élection.

TUNNEL DE LA TAMISE. — Nous avons été voir la vue du Tunnel de la Tamise, en exposition au bazar de M. Chant, rue St. Joseph, et nous pouvons assurer aux curieux qu'ils seront pleinement dédommés de leur visite en faisant comme nous, d'autant plus qu'en achetant pour une somme modique quelques-uns des nombreux objets d'utilité et de fantaisie dont ce bazar se compose, ils pourront voir le tunnel gratis. Ceux qui veulent avoir une idée exacte de ce que c'est que le tunnel de la Tamise, cette merveille des temps modernes, et qui n'ont rien de mieux à dire sitôt le voyage de Londres, n'ont rien de mieux à faire que d'aller passer quelques instants chez Mr. Chant.

Le Mercury d'hier dit sur l'autorité de lettres particulières, que le Conseil Spécial avait été occupé depuis Samedi jusqu'à Lundi à quatre heures, à discuter l'Ordonnance de Judicature, qui avait été passée en Comité à cette heure, avec plusieurs amendements. Ainsi elle n'a pu encore être sanctionnée; car avant de devenir loi, « before the passing and enactment thereof » comme dit l'Acte Impérial 2 & 3 Vict. ch. 53) il faut qu'elle soit publiée au long dans la Gazette Publique de la Province.

Une lettre d'un bas nous mande qu'on a vu deux chaloupes de pilote chavirées dans le fleuve, et qu'il était arrivé à la Grosse Isle un vaisseau avec la picote.

Il s'est tenu dernièrement à St. Raphaël une assemblée à la fin de prendre des mesures pour la translation des restes de feu Mgr. Magdonell, d'Ecosse à Glengarry, dans le Haut-Canada.

On a présenté samedi dernier à son excellence le gouverneur-général, de la part des habitants habitans de Montréal et des environs, des pétitions tendant à l'établissement d'écoles gratuites de langues pour l'éducation de ceux qui parlent Français.

Son excellence a répondu : « Les pétitions ont été prises en la plus sérieuse considération. »

Les frères Ravel, à la sollicitation de nombreux administrateurs ont consenti à donner une nouvelle représentation Vendredi prochain. Elle sera à peu près la même que celle de lundi dernier, qui a été fort goûtée par un nombre nombreux. Les frères Ravel ont plus besoin de encouragements de la presse, la durée de temps pendant lequel ils ont pu commander des éditions respectables est la meilleure preuve de leur mérite.

CONCERT. — Nous rappelons à ce que c'est demain au soir qu'à lieu le Concert des amateurs, à l'Ecole des Glacis. C'est, nous pensons, le premier concert

